Belfius
Banque & Assurances

Tarif des crédits hypothécaires N° 4048 du 30/10/2026

En référence au prospectus du 17/03/2025.

1. CREDITS LOGEMENT A TARIF AVANTAGE

Le tarif préférentiel est d'application si :

- une assurance incendie est souscrite et maintenue auprès de Belfius
- une assurance solde restant dû est souscrite et maintenue auprès de Belfius pour la totalité du montant emprunté

Si l'une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas remplies, le tarif sera adapté conformément au tableau repris au point 1.4

1.1. CREDITS LOGEMENT A TAUX FIXE

En cas de crédit logement à taux fixe, le taux d'intérêt demeure inchangé pendant la durée totale du crédit.

FORMULES AVEC REMBOURSEMENT MENSUEL	Durée du crédit		Tarif avantage	
	Min.	Max.	Taux mensuel	Taux annuel
Taux fixe 1-10 ans	1 mois	120 mois	0,40377 %	4,954 %
Taux fixe 11-15 ans	121 mois	180 mois	0,40926 %	5,023 %
Taux fixe 16-18 ans	181 mois	216 mois	0,41148 %	5,051 %
Taux fixe 19-20 ans	217 mois	240 mois	0,41252 %	5,064 %
Taux fixe 21-25 ans	241 mois	300 mois	0,41371 %	5,079 %
Taux fixe 26-30 ans	301 mois	360 mois	0,42174 %	5,180 %

EXEMPLE REPRESENTATIF AVEC TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL (TAEG)

Pour un montant total emprunté de **170.000,00 EUR** et une durée de **20 ans** la mensualité est de **1.117,22 EUR** pendant toute la durée du crédit.

Le TAEG **6,05 %** exprime le total des coûts et primes d'assurance du crédit logement:

- Taux d'intérêt débiteur: **5,064 %**
- Frais de dossier: 350,00 EUR, à payer en une fois après l'acceptation de l'offre du crédit
- Frais d'expertise: Aucun, dans la majorité des cas, aucun frais d'expertise n'est dû. Vous trouverez plus d'informations dans cette fiche tarifaire
- Compte de paiement: Aucun, Belfius Banque SA vous offre la possibilité d'un compte de paiement gratuit.
- Assurance solde restant dû: 254,39 EUR, à payer annuellement pendant 2/3 de la durée du crédit
 Cette prime est donnée à titre indicatif pour une assurance solde restant dû pour la totalité du montant emprunté par un non-fumeur de 35 ans.
- Assurance incendie: 466,91 EUR payable annuellement à Belfius Insurance SA.
 Cette prime est donnée à titre indicatif pour une maison standard 2 façades.
- Hypothèque: 4.200,89 EUR, perçus par le notaire à la passation de l'acte
 Ces coûts sont donnés à titre indicatif pour une inscription hypothécaire d'un montant égal au total du crédit emprunté (100%)

Cela représente un montant total à rembourser (crédit, frais et primes d'assurance inclus) de **285.330,33 EUR**

1.2. CREDITS LOGEMENT A TAUX VARIABLE PROTEGE

En cas de crédit logement avec un taux variable protégé, le taux d'intérêt peut être adapté à des périodes de révision prédéterminées et dans un écart prédéterminé (CAP / FLOOR) comme expliqué au point 1.5.
Pour ces taux variables protégés, l'augmentation maximale du taux d'intérêt (CAP) est toujours de 0%, ce qui signifie que le taux d'intérêt ne peut jamais dépasser le taux d'intérêt initial, sauf dans des circonstances exceptionnelles telles que la suppression d'une réduction conditionnelle.
La diminution maximale du taux d'intérêt (FLOOR) est de 2%, mais ne peut jamais entrainer un taux d'intérêt négatif.

FORMULES AVEC REMBOURSEMENT MENSUEL	Durée du crédit		Tarif avantage	
	Min.	Max.	Taux mensuel	Taux annuel
3/3/3 +0%/-2% 4-15 ans	48 mois	180 mois	0,43690 %	5,371 %
3/3/3 +0%/-2% 16-20 ans	181 mois	240 mois	0,43793 %	5,384 %
3/3/3 +0%/-2% 21-25 ans	241 mois	300 mois	0,43643 %	5,365 %
3/3/3 +0%/-2% 26-30 ans	301 mois	360 mois	0,43865 %	5,393 %
5/5/5 +0%/-2% 6-15 ans	72 mois	180 mois	0,42674 %	5,243 %
5/5/5 +0%/-2% 16-20 ans	181 mois	240 mois	0,42849 %	5,265 %
5/5/5 +0%/-2% 21-25 ans	241 mois	300 mois	0,42770 %	5,255 %
5/5/5 +0%/-2% 26-30 ans	301 mois	360 mois	0,42992 %	5,283 %

Belfius
Banque & Assurances

EXEMPLE REPRESENTATIF AVEC TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL (TAEG)

Pour un crédit **5/5/5 +0%/-2% 21-25 ans** de **170.000,00 EUR** contracté sur une durée de **25 ans** la mensualité s'élève en début de crédit à **1.006,92 EUR**.
Lors des révisions quinquénales, un CAP 0% est appliqué,ce qui signifie que le taux d'intérêt ne peut pas dépasser le taux d'intérêt initial, sauf en cas de suppression d'une réduction conditionnelle. La diminution maximum du taux d'intérêt est de 2% mais ne peut jamais entrainer un taux d'intérêt négatif.

Le TAEG **6,20 %** exprime le total des coûts et primes d'assurance du crédit logement:

- Taux d'intérêt débiteur: **5,254 %**
- Frais de dossier: 350,00 EUR, à payer en une fois après l'acceptation de l'offre du crédit
- Frais d'expertise: Aucun, dans la majorité des cas, aucun frais d'expertise n'est dû. Vous trouverez plus d'informations dans cette fiche tarifaire
- Compte de paiement: Aucun, Belfius Banque SA vous offre la possibilité d'un compte de paiement gratuit.
- Assurance solde restant dû: 325,60 EUR, à payer annuellement pendant 2/3 de la durée du crédit
 Cette prime est donnée à titre indicatif pour une assurance solde restant dû pour la totalité du montant emprunté par un non-fumeur de 35 ans.
- Assurance incendie: 466,91 EUR payable annuellement à Belfius Insurance SA.
 Cette prime est donnée à titre indicatif pour une maison standard 2 façades.
- Hypothèque: 4.200,89 EUR, perçus par le notaire à la passation de l'acte
 Ces coûts sont donnés à titre indicatif pour une inscription hypothécaire d'un montant égal au total du crédit emprunté (100%)

Cela représente un montant total à rembourser (crédit, frais et primes d'assurance inclus) de **323.512,21 EUR**

1.3. CREDITS LOGEMENT A TAUX VARIABLE

En cas de crédit logement à taux variable, le taux d'intérêt est susceptible d'être adapté à des périodes de révision et dans un écart prédéterminé (CAP / FLOOR), comme expliqué au point 1.5.
Pour ces crédits logements à taux variable, il n'y a pas de FLOOR déterminé. Néanmoins, le taux d'intérêt ne pourra jamais être négatif.

FORMULES AVEC REMBOURSEMENT MENSUEL	**CAP Hausse maximale du taux (*)**		**Durée du crédit**		**Tarif avantage**	
	Mensuel	Annuel	Min.	Max.	Taux mensuel	Taux annuel
1/1/1 Cap 2,5 3-15 ans	+ 0,20630 %	+ 2,504 %	36 mois	180 mois	0,40615 %	4,984 %
1/1/1 Cap 2,5 16-20 ans	+ 0,20630 %	+ 2,504 %	181 mois	240 mois	0,40950 %	5,026 %
1/1/1 Cap 2,5 21-25 ans	+ 0,20630 %	+ 2,504 %	241 mois	300 mois	0,41188 %	5,056 %
1/1/1 Cap 2,5 26-30 ans	+ 0,20630 %	+ 2,504 %	301 mois	360 mois	0,42039 %	5,163 %
3/3/3 Cap 3 hybride 4-15 ans	+ 0,24700 %	+ 3,005 %	48 mois	180 mois	0,42460 %	5,216 %
3/3/3 Cap 3 hybride 16-20 ans	+ 0,24700 %	+ 3,005 %	181 mois	240 mois	0,42730 %	5,250 %
3/3/3 Cap 3 hybride 21-25 ans	+ 0,24700 %	+ 3,005 %	241 mois	300 mois	0,42889 %	5,270 %
3/3/3 Cap 3 hybride 26-30 ans	+ 0,24700 %	+ 3,005 %	301 mois	360 mois	0,43667 %	5,368 %
3/3/3 Cap 2 4-15 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	48 mois	180 mois	0,41308 %	5,071 %
3/3/3 Cap 2 16-20 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	181 mois	240 mois	0,41729 %	5,124 %
3/3/3 Cap 2 21-25 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	241 mois	300 mois	0,41975 %	5,155 %
5/5/5 Cap 2 6-15 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	72 mois	180 mois	0,41085 %	5,043 %
5/5/5 Cap 2 16-20 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	181 mois	240 mois	0,41419 %	5,085 %
5/5/5 Cap 2 21-25 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	241 mois	300 mois	0,41657 %	5,115 %
10/5/5 cap 2 11-15 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	132 mois	180 mois	0,40958 %	5,027 %
10/5/5 cap 2 16-20 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	181 mois	240 mois	0,41331 %	5,074 %
10/5/5 cap 2 21-25 ans	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	241 mois	300 mois	0,41665 %	5,116 %
15/5/5 Cap 3	+ 0,24700 %	+ 3,005 %	192 mois	360 mois	0,42373 %	5,205 %
15/5/5 Cap 2	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	192 mois	300 mois	0,41649 %	5,114 %
20/5/5 Cap 4	+ 0,32770 %	+ 4,004 %	252 mois	360 mois	0,42230 %	5,187 %
20/5/5 Cap 2	+ 0,16550 %	+ 2,004 %	252 mois	300 mois	0,41467 %	5,091 %

Belfius
Banque & Assurances

EXEMPLE REPRESENTATIF AVEC TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL (TAEG)

Pour un crédit **3/3/3 Cap 3 hybride 16-20 ans** de **170.000,00 EUR** contracté sur une durée de **20 ans** la mensualité s'élève en début de crédit à **1.133,91 EUR**. Lors de la première révision après 3 ans, un CAP 0% est appliqué, de telle sorte que le taux d'intérêt ne peut augmenter. Une diminution est néanmoins possible jusqu' à 0%. Lors des révisions ultérieures, un CAP de 3% est applicable en cas d'augmentation. Une diminution est néanmoins possible jusqu'à 0%.

Le TAEG **6,23 %** exprime le total des coûts et primes d'assurance du crédit logement:

- Taux d'intérêt débiteur: **5,249 %**
- Frais de dossier: 350,00 EUR, à payer en une fois après l'acceptation de l'offre du crédit
- Frais d'expertise: Aucun, dans la majorité des cas, aucun frais d'expertise n'est dû. Vous trouverez plus d'informations dans cette fiche tarifaire
- Compte de paiement: Aucun, Belfius Banque SA vous offre la possibilité d'un compte de paiement gratuit.
- Assurance solde restant dû: 255,79 EUR, à payer annuellement pendant 2/3 de la durée du crédit
 Cette prime est donnée à titre indicatif pour une assurance solde restant dû pour la totalité du montant emprunté par un non-fumeur de 35 ans.
- Assurance incendie: 466,91 EUR payable annuellement à Belfius Insurance SA.
 Cette prime est donnée à titre indicatif pour une maison standard 2 façades.
- Hypothèque: 4.200,89 EUR, perçus par le notaire à la passation de l'acte
 Ces coûts sont donnés à titre indicatif pour une inscription hypothécaire d'un montant égal au total du crédit emprunté (100%)

Cela représente un montant total à rembourser (crédit, frais et primes d'assurance inclus) de **289.352,20 EUR**

1.4. REDUCTIONS CONDITIONNELLES

	Taux mensuel	Taux annuel
Réductions assurances		
Réduction pour une assurance solde restant dû est souscrite et maintenue auprès de Belfius pour la totalité du montant emprunté	0,01665 %	0,200 %
Réduction pour une assurance incendie est souscrite et maintenue auprès de Belfius	0,01665 %	0,200 %
Ces réductions sont déjà incluses dans le tarif avantage affiché sous 1.1., 1.2. et 1.3.		
Réductions énergie		
Réduction pour le financement d'un logement économe en énergie (score PEB <= 150 kWh/(m².an)).	0,01665 %	0,200 %
Réduction reportée pour le financement d'un logement qui sera économe en énergie (score PEB <= 150 kWh/(m².an)) dans les 7 après l'acte de crédit.	0,01665 %	0,200 %
Réduction pour le financement d'une rénovation énergétique.	0,01665 %	0,200 %
Réduction pour le financement d'une nouvelle construction économe en énergie.	0,01665 %	0,200 %

Toutes les réductions conditionnelles doivent être demandées avant signature de la demande de crédit.

Voir prospectus pour les conditions spécifiques des réductions énergie.

1.5. CAP / FLOOR: REVISION DE TAUX DANS UN ECART PREDETERMINE

En cas de **formule de crédits à taux variable protégé (1.2.)**, le taux peut être adapté pendant la durée du crédit dans un écart prédéfini (CAP : augmentation maximale / FLOOR : diminution maximale) et à des périodes de révisions prédéterminées.
L'augmentation maximale et la diminution maximale du taux d'intérêt (CAP et FLOOR) s'appliquent au taux d'intérêt après application des réductions éventuelles.
L'augmentation maximale (CAP) est de 0 % pour chaque formule avec un taux variable protégé, ce qui signifie que le taux d'intérêt ne peut pas excéder le taux d'intérêt initial, sauf en cas de suppression d'une réduction conditionnelle.
La diminution maximale du taux d'intérêt est de 2 % et ne peut jamais entraîner un taux d'intérêt négatif. Si le taux d'intérêt initial est inférieur à 2%, la baisse maximale du taux d'intérêt est limitée au pourcentage du taux d'intérêt initial.

En cas de **formule de crédits à taux d'intérêt variable (1.3.)**, le taux peut être adapté pendant la durée du crédit dans un écart prédéfini (CAP : augmentation maximale / FLOOR : diminution maximale) et à des périodes de révisions prédéterminées.
L'augmentation maximale et la diminution maximale du taux d'intérêt (CAP et FLOOR) s'appliquent au taux d'intérêt après application des réductions éventuelles.
L'augmentation maximale du taux d'intérêt ne peut jamais excéder le CAP indiqué.
Une diminution ne peut jamais donner lieu à un taux d'intérêt négatif.
L'augmentation maximale ne peut jamais être supérieure à la diminution maximale.

- Pour un 1/1/1 CAP 2,5 la hausse maximale pour la première révision du taux est limité à 1% au-dessus du taux d'intérêt initial.
 La hausse maximale pour la deuxième révision du taux est limité à 2% au-delà du taux d'intérêt initial. Veuillez noter qu'un CAP de 2,5% est applicable lors de toute révision ultérieure.
- Pour un 3/3/3 CAP 3 hybride, un CAP de 0% est appliqué lors de la première révision du taux. Veuillez noter qu'un CAP de 3% est applicable lors de toute révision ultérieure.

1.6. INDICES DE REFERENCE POUR TAUX VARIABLES 09/2026

Les indices de référence pour l'application de la variabilité sont :	Taux mensuel	Taux annuel correspondant
Indice A (certif.de trésorerie 12 mois) pour le taux à révision annuelle	0,23250 %	2,826 %
Indice C (OLO de 3 ans) pour le taux à révision triennale	0,25010 %	3,043 %
Indice E (OLO de 5 ans) pour le taux à révision quinquennale (après 5, 10, 15 et 20 ans)	0,27120 %	3,303 %

1.7. TAUX POUR LES REVISIONS DES CONTRATS SOUMIS A L'A.R. 225

Pour la procédure de révision, veuillez vous référer aux conditions générales de votre contrat	Taux annuel
Formule 5+5+5 ...	7,805 %
Formule 5+5+5 Cap +2%	7,854 %
Formule 10+5+5 ...	5,417 %

Belfius
Banque & Assurances

2. CREDIT LOGEMENT SANS HYPOTHEQUE (TARIF DE BASE)

Le crédit logement sans hypothèque est un crédit à taux d'intérêt débiteur fixe, pour lequel aucune garantie hypothécaire n'est exigée.

FORMULES AVEC REMBOURSEMENT MENSUEL	Durée du crédit		Taux de base	
	Min.	Max.	Taux mensuel	Taux annuel
Taux fixe 1-3 ans	1 mois	36 mois	0,46564 %	5,733 %
Taux fixe 4-5 ans	37 mois	60 mois	0,47221 %	5,816 %
Taux fixe 6-7 ans	61 mois	84 mois	0,47569 %	5,860 %
Taux fixe 8-10 ans	85 mois	120 mois	0,47972 %	5,911 %

EXEMPLE REPRESENTATIF AVEC TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL (TAEG)

Pour un montant total emprunté de **40.000,00 EUR** et une durée de **10 ans**, la mensualité est de **436,22 EUR** pendant toute la durée du crédit.

Le TAEG de **5,96** % exprime les coûts suivants:

° Taux de base: **5,753 %**

° Frais de dossier: 350,00 EUR, à payer en une fois après l'acceptation de l'offre du crédit

Cela représente un montant total à rembourser (frais inclus) de **52.697,04 EUR**

3. CREDITS DE PONT (TARIF DE BASE)

FORMULES AVEC TAUX D'INTERET MENSUEL	Durée du crédit		Taux de base	
	Min.	Max.	Taux mensuel	Taux annuel
Crédit de pont max. 24 m.	6 mois	24 mois	0,56236 %	6,961 %
Crédit de pont max. 6 m.	1 mois	6 mois	0,54142 %	6,694 %

FORMULES AVEC TAUX D'INTERET ANNUEL	Durée du crédit		Taux de base	
	Min.	Max.		
Crédit de pont max. 12 m.	1 mois	12 mois		7,230 %

EXEMPLE REPRESENTATIF AVEC TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL (TAEG)

Pour un montant total emprunté de **170.000,00 EUR** et une durée de **24 mois**, le remboursement des intérêts est de **934,78 EUR**. Le capital est remboursé à la fin de la durée.

Le TAEG de **8,65** % exprime les coûts suivants:

° Taux de base: **6,802 %**

° Frais de dossier: 300,00 EUR, à payer en une fois après l'acceptation de l'offre du crédit

° Frais d'expertise: Aucun, dans la majorité des cas, aucun frais d'expertise n'est dû. Vous trouverez plus d'informations dans cette fiche tarifaire

° Assurance incendie: 466,91 EUR payable à Belfius Insurance SA.
Cette prime est donnée à titre indicatif pour une maison standard 2 façades.

° Hypothèque: 4.200,89 EUR, perçus par le notaire à la passation de l'acte
Ces coûts sont donnés à titre indicatif pour une inscription hypothécaire d'un montant égal au total du crédit emprunté (100%)

Cela représente un montant total à rembourser (frais inclus) de **197.869,43 EUR**

4. MAJORATIONS

Les majorations sont cumulatives.	Taux mensuel	Taux annuel correspondantt
La proposition de tarif personnelle que vous recevez de Belfius tient compte d'un certain nombre de caractéristiques objectives et individuelles, parmi lesquelles votre projet, le montant du crédit, la formule du crédit et la durée, la quotité, la capacité de remboursement, votre relation client, votre profil de risque, vos dettes et vos revenus (nets). En fonction de ces facteurs, le tarif peut être revu à la baisse ou à la hausse. L'augmentation s'élève à maximum	0,08295 %	1,000 %
Pour un crédit à terme fixe, l'augmentation applicable s'élève à maximum	0,08295 %	1,000 %
Pour un refinancement interne, l'augmentation applicable s'élève à maximum	0,16516 %	2,000 %
Pour un crédit avec un risque spécial, l'augmentation applicable s'élève à maximum	0,04157 %	0,500 %

Belfius
Banque & Assurances

5. FRAIS

FRAIS DE DOSSIER

Frais de dossier pour un nouveau crédit hypothécaire	350,00 EUR
Frais de dossier pour une modification ou un refinancement interne d'un crédit hypothécaire	175,00 EUR
Frais de dossier pour un nouveau crédit de pont	300,00 EUR
Frais de dossier pour une modification ou un refinancement interne d'un crédit de pont	150,00 EUR
Remise d'une nouvelle offre à la demande du client (avant signature de l'acte authentique)	100,00 EUR

INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

Une indemnité de 0,100 % par mois sera comptabilisée à partir du 4° mois entier suivant la date de l'acte, sur la fraction non prélevée du crédit accordé.

INDEMNITE DE REMPLOI

En cas de remboursement anticipé, l'indemnité de remploi s'élève à 3 mois d'intérêts, calculé au taux du crédit, sur le montant du capital remboursé anticipativement.

6. FRAIS D'EXPERTISE

Dans la majorité des cas, aucun frais d'expertise n'est dû.
Dans un nombre limité de cas, des frais d'expertise peuvent être dûs. Vous trouverez ci-dessous les montants de ces frais d'expertise.

6.1. EXPERTISE AVEC VALIDATION DESKTOP (sans visite sur place)

La valeur de marché estimée par un expert Finc (VdV)	**TYPE 1** **1 habitation unifamiliale[1]** **ou 1 appartement[1]** **ou 1 terrain[2]**	**TYPE 2** **Biens avec max. 3 entités[3]**
DOSSIERS SANS TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION (VdV état actuel)		
VdV ≤ 350.000,00 EUR	50,00 EUR	50,00 EUR
350.000,00 EUR < VdV ≤ 750.000,00 EUR	50,00 EUR	75,00 EUR
DOSSIERS AVEC TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION (VdV état futur après travaux)		
VdV ≤ 350.000,00 EUR	75,00 EUR	75,00 EUR
350.000,00 EUR < VdV ≤ 750.000,00 EUR	75,00 EUR	115,00 EUR

(1) Y compris un espace à usage professionnel limité à max. 30 m².
(2) Un terrain se compose d'une ou plusieurs parcelles adjacentes. Des parcelles qui ne forment pas un ensemble contigu sont considérées comme deux ou plusieurs terrains.
(3) Une entité est par exemple un appartement, un studio, un espace à usage professionnel > 30 m², un garage pouvant être vendu séparément…

Remarques :
- L'estimation d'un achat sur plan/clé sur porte via un promoteur relève des tarifs pour des bâtiments sans travaux.
- En cas de modification de la destination après travaux, la nouvelle destination de la propriété sera utilisée pour déterminer le tarif. Par exemple : une habitation unifamiliale (type 1) devient un bâtiment de trois appartements (type 2). Les tarifs de type 2 seront appliqués.

6.2. EXPERTISE AVEC VISITE SUR PLACE

TERRAINS : La « superficie totale » (ST) du terrain[1] mesurée par un expert Finc	**Terrain destiné à la construction d'une habitation unifamiliale**, d'un terrain situé dans une zone agricole ou forestière ou un terrain composite[2]
ST ≤ 50 ares	190,00 EUR
50 ares < ST ≤ 5 ha	285,00 EUR
ST > 5 ha ou terrains spéciaux[3]	offre

(1) Un terrain se compose d'une ou plusieurs parcelles adjacentes. Des parcelles qui ne forment pas un ensemble contigu sont considérées comme deux ou plusieurs terrains.
(2) Un terrain composite est un terrain composé de diverses affectations urbanistiques. Par exemple, un terrain situé en partie dans une zone résidentielle, en partie dans une zone agricole ou forestière.
(3) Terrains destinés à la construction d'immeubles à appartements, commerces, PME, industrie, bureaux, fonctions publiques ou bâtiments spéciaux, terrains chargés d'un bail emphytéotique ou d'un droit de superficie, d'un leasing immobilier, etc. ou terrains destinés à des projets de développement.

Belfius
Banque & Assurances

BÂTIMENTS : La « superficie totale » (ST) de tous les bâtiments mesurée par un expert Finc	**Immobilier résidentiel (maximum 1 entité)[1]**	**Immobilier résidentiel avec plusieurs entités[2] OU Immobilier commercial ou mixte[3]**
DOSSIERS SANS TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION OU AVEC UN BUDGET DE TRAVAUX ≤ 25.000 EUR (TVAC) (ST état actuel)		
ST ≤ 150m²	285,00 EUR	285,00 EUR
150m² < ST ≤ 350m²	285,00 EUR	350,00 EUR
350m² < ST ≤ 500m²	350,00 EUR	450,00 EUR
500m² < ST ≤ 1.000m²	450,00 EUR	675,00 EUR
1.000m² < ST ≤ 2.000m²	675,00 EUR	900,00 EUR
2.000m² < ST ≤ 4.000m²	offre	1.250,00 EUR
ST > 4.000m² OU bâtiment spécial[4]	offre	offre
DOSSIERS AVEC TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION > 25.000 EUR (TVAC) (ST état futur après travaux)		
ST ≤ 150m²	350,00 EUR	350,00 EUR
150m² < ST ≤ 350m²	350,00 EUR	450,00 EUR
350m² < ST ≤ 500m²	450,00 EUR	675,00 EUR
500m² < ST ≤ 1.000m²	675,00 EUR	900,00 EUR
1.000m² < ST ≤ 2.000m²	900,00 EUR	1.250,00 EUR
2.000m² < ST ≤ 4.000m²	offre	1.500,00 EUR
ST > 4.000m² OU bâtiment spécial[4]	offre	offre

(1) 1 habitation unifamiliale ou 1 appartement, y compris un espace à usage professionnel limité à max.30 m².
(2) Une entité est par exemple un appartement, un studio, un garage pouvant être vendu séparément…
(3) Une habitation avec un espace professionnel > 30 m², un bâtiment non résidentiel…
(4) Bâtiments spéciaux : par ex. église, hôpital, château... ou biens chargés d'un bail emphytéotique ou d'un droit de superficie, d'un leasing immobilier, etc.

Remarques :
- *La 'superficie totale' d'un bien bâti est définie comme la superficie totale de tous les étages (souterrains et hors sol) de tous les bâtiments existants et toutes les dépendances existantes, telle que déterminée par l'expert Finc. Cette surface totale est déterminée extra muros (= épaisseurs de murs comprises), et comprend les combles, les caves, les débarras, les garages, etc. Ne sont pas compris dans la surface totale : les vides sanitaires (hauteur généralement < 150 cm), les constructions légères comme les abris de jardin et les serres de loisirs, les constructions ouvertes comme les abris de voiture et les terrasses couvertes, les espaces extérieurs comme les balcons, les terrasses, la piscine en plein air. En cas d'estimation avec travaux, la superficie totale de l'état après travaux s'applique. En cas d'estimation d'une partie privative d'une copropriété, seule la superficie des parties privatives à estimer s'applique.*
- *L'estimation d'un achat sur plan (terrain + construction) par l'intermédiaire d'un promoteur relève des tarifs pour des bâtiments sans travaux.*
- *En cas de modification de la destination après travaux, la nouvelle destination de la propriété sera utilisée pour déterminer le tarif. Par exemple : une habitation unifamiliale (type 1) devient un bâtiment de trois appartements (type 2). Les tarifs de type 2 seront appliqués.*
- *Gudrun Xpert SA se réserve le droit de diviser une demande en plusieurs dossiers si celle-ci concerne plusieurs biens. Un bien est considéré comme un ensemble pouvant être vendu séparément.*
- *Si les informations indispensables concernant les travaux de construction ou de rénovation s'avéraient incomplètes ou non disponibles au plus tard au moment de la visite, l'expertise sera limitée à une estimation de l'état actuel. Si les informations manquantes sont envoyées dans les 6 mois suivant l'envoi du rapport, l'estimation de l'état après travaux pourra être déterminée, moyennant le paiement anticipé des frais de révision s'élevant à 50% du tarif applicable à la nouvelle mission.*